

AVIS IMPORTANT

VEUILLEZ AFFICHER CET AVIS SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL

Destinataires :	Coordonnatrices locales et présidentes d'unités de négociation (coordonnateurs locaux et présidents d'unité de négociation) du secteur hospitalier
Expéditrice :	Beverly Mathers, directrice générale/directrice de l'administration provisoire
Date :	Le 15 avril 2019
Objet :	Candidatures pour l'équipe de négociation centrale du secteur hospitalier

La convention collective centrale du secteur hospitalier viendra à échéance le 31 mars 2020. Il est donc temps d'amorcer le processus visant à élire une nouvelle équipe de négociation centrale du secteur hospitalier et de lancer un appel de candidatures parmi les membres des unités de négociation du secteur hospitalier.

Je suis donc ravie de vous faire parvenir les documents suivants :

- Formulaires de candidature et de curriculum vitæ
- Mandat - Équipe de négociation centrale du secteur hospitalier
- Politique n° 18.6 – Politique électorale des Équipes de négociation centrale/de groupe de l'AIO

Pour être admissibles, une copie numérisée du formulaire de candidature et une copie Word du curriculum vitæ dûment remplis doivent être envoyées par courriel au bureau de la directrice générale/directrice de l'administration (directeur général/directeur de l'administration) à chiefelectoralofficer@ona.org **au plus tard à 16 h, le 10 mai 2019**. Le nom, le numéro de la section locale et l'unité de négociation doivent figurer sur le formulaire de candidature. La taille de la police et la longueur du curriculum vitæ seront uniformes, et le texte ne contiendra pas plus de 1 500 mots. Par ailleurs, si vous souhaitez faire paraître votre article de 500 mots et votre photo dans une publication préélectorale de l'AIO et sur le site Web de l'AIO, vous devrez me les faire parvenir **au plus tard à 16 h, le 10 mai 2019**. Il est à noter que tout renseignement doit être fourni en format MS Word. Veuillez vous reporter à la politique électorale des Équipes de négociation centrale/de groupe de l'AIO pour obtenir de plus amples détails sur toutes les possibilités de communication de campagne.

On aura recours au vote en ligne (sur le site Web et/ou par téléphone) pour la présente élection. L'information relative au vote sera envoyée à tous les membres du secteur hospitalier d'ici le **3 juin 2019**. Les membres auront le droit de voter pour un candidat ou une candidate à une charge à temps plein et un candidat ou une candidate à une charge à temps partiel de leur région, à moins que l'une de ces personnes ou les deux aient été nommées par acclamation.

La session d'orientation pour l'Équipe de négociation centrale du secteur hospitalier doit se dérouler du 20 au 24 janvier 2020. Les personnes candidates élues doivent y assister.

Il est également possible de télécharger le mandat de l'Équipe de négociation centrale ainsi que les formulaires de candidature et de curriculum vitæ depuis le site Web de l'AIO, à l'adresse www.ona.org.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Vicki Romaniuk, au 519 966-6350 ou au 1 800 387-5580, poste 5221 (sans frais) ou à l'adresse suivante : vickir@ona.org.